

Déclaration d'intention commune de la FMH et de H+ sur la révision de TARMED

(La version allemande fait foi)

La FMH et H+ coordonnent leurs efforts en vue de la révision du tarif TARMED avec pour objectif d'aboutir à «une rétribution conforme à la LAMal et aux principes de la gestion d'entreprise, actualisée et appropriée» des prestations dans les cabinets médicaux, les hôpitaux et les cliniques.

1. Priorités concrètes

La FMH et H+ orientent les travaux de révision sur la réalisation des priorités concrètes suivantes:

- Les modèles de coût de la structure tarifaire sont actualisés et adaptés à la réalité des coûts économiques en conformité avec la LAMal. Les prestations à l'acte sont analysées et réévaluées le cas échéant. Toutes les prestations sont recalculées à l'aide des modèles de coûts actualisés.
- La reproduction correcte, négligée jusqu'à présent dans le tarif, des prestations ambulatoires des soins de premier recours (médecine de famille, entre autres) ainsi que des prestations ambulatoires spécifiques aux hôpitaux et aux cliniques (par ex. chirurgie ambulatoire, réadaptation et psychiatrie) constitue une priorité.
- La possibilité d'actualiser régulièrement l'ensemble du système à l'avenir est garantie.
- Les prestations qui ne sont pas rétribuées actuellement, ou qui ne le sont pas de façon adéquate, sont prises en compte et tarifées.
- Les prestations, tant médicales que non médicales, sont tarifées.
- Les calculs des coûts d'utilisation des immobilisations sont vérifiés.

2. Coordination du calendrier

Les projets de révision entamés par la FMH et H+ se concentrent sur les activités des cabinets médicaux et sur les prestations ambulatoires spécifiques aux hôpitaux et cliniques, respectivement. Les deux projets sont complémentaires à cet égard et fourniront dans un premier temps des bases de calcul actualisées. Immédiatement après la signature de cette déclaration d'intention, la FMH et H+ vont mettre en place une commission paritaire afin de coordonner les travaux de révision, de garantir l'homogénéité nécessaire des données et d'assurer l'information mutuelle.

Afin de garantir une procédure coordonnée dans le temps, les priorités et les orientations communes sont prévues comme suit:

Phase I

- Adaptation des modèles de coûts aux conditions actuelles
- Négociations avec les assureurs, le DFI (OFSP) et la CDS selon un calendrier commun

Phase II (en parallèle avec la Phase I)

- Adaptation par H+ du catalogue des prestations des hôpitaux avec intégration des médecins hospitaliers
- Réalisation de la Phase II de Tarvision par la FMH → Mise en œuvre des demandes des sociétés de discipline médicale / nouvelle définition des valeurs intrinsèques quantitatives / autres chantiers

Phase III

- Synthèse des travaux de la FMH et de H+
- Requête conjointe auprès des répondants des coûts / DFI (OFSP) selon un calendrier commun

3. Négociations

- I. En élaborant une structure tarifaire TARMED actualisée et conforme, la FMH et H+ respectent les prescriptions légales et créent les bases nécessaires à un nouveau round de négociations avec les répondants des coûts.
- II. Les fournisseurs de prestations chercheront à établir le dialogue avec les diverses organisations d'assureurs maladie et avec la CTM afin d'aboutir à la reconnaissance de la structure tarifaire révisée comme nouvelle base pour la tarification des prestations ambulatoires.
Si cet objectif ne peut pas être atteint, les résultats serviront de base pour la soumission EN COMMUN de la révision tarifaire actualisée au Conseil fédéral à fins de fixation en vertu de la nouvelle compétence subsidiaire de la Confédération (art. 43 al. 5 bis LAMal).

4. TARMED Suisse

Le projet commun de révision du TARMED mené par la FMH et H+ est la réponse des fournisseurs de prestations à l'impasse dans laquelle se trouve TARMED Suisse. En raison du «pat» régnant au sein de cette organisation, il est impossible d'actualiser, de réviser et de faire évoluer le système tarifaire. La FMH et H+ tiennent compte des critiques du Contrôle

fédéral des finances et du Parlement et prennent l'initiative d'une révision pragmatique du tarif.

La FMH et H+ considèrent que la structure et l'organisation actuelles de TARMED Suisse ne sont pas adéquates. En conséquence, elles étudient une nouvelle forme d'organisation qui autorise une actualisation et une révision rapides et correctes de la structure tarifaire TARMED.

5. Conclusion

- Dans le cadre de leurs projets, H+ et la FMH soutiennent la demande de révision du TARMED formulée par la Confédération.
- La structure tarifaire doit être correcte et conforme à la gestion d'entreprise. La coopération et la coordination entre les fournisseurs de prestations pour la révision doit permettre d'aboutir à une tarification semblable des prestations qui peuvent être prodiguées aussi bien dans le secteur hospitalier que dans les cabinets médicaux.
- Conformément à la volonté du Conseil fédéral et du Parlement, H+ et la FMH veulent également garantir par leur projet de révision que les prestations de premier recours soient reproduites de manière adéquate et correcte dans la structure tarifaire.

FMH

Berne, le 22 février 2012

Dr Jacques de Haller, Président

Dr Ernst Gähler, Vice-président

H+

Berne, le 27 février 2012

Charles Favre, Président

Dr Bernhard Wegmüller, Directeur